Projet d'un commerce multiservice

Réuni le 24 août sous la présidence de Philippe Dambrine, maire de Monteaux, le conseil municipal, a délibéré des points suivants.

Création alimentation générale multiservice. Cette création a été approuvée par 14 voix pour et 1 abstention. Elle comprendra une boucherie-charcuterie-traiteur, un dépôt de pain, pâtisserie et divers services.

Tarifs des logements locatifs. Le conseil a approuvé les nouveaux tarifs des logements locatifs de la commune : 420 € pour le logement situé 48, rue de la Vallée, et 500 € pour le logement situé 2, rue Saint-Denis. Ces nouveaux tarifs prendront effet à compter du ler septembre 2021.

Food-truck. Par 9 voix pour et 6 contre, le conseil fixer le droit de place temporaire du foodtruck à 5 € par soirée y compris le branchement électrique, à

Syndicat mixte du bassin de la Cisse. À l'unanimité le conseil autorise le maire à signer la convention du Syndicat mixte du bassin de la Cisse pour la surveillance et la gestion du vannage de Monteaux sur le ruisseau du Mesland.

Tarifs des cimetières. Pour 2 à 3 places caveau en l'état: 1.250 € + prix de la concession; 4 à 6 places caveau en l'état: 1.750 € + concession. La concession sur 15 ans vaut 150 €; 30 ans: 220 €; 50 ans: 300 €. La concession perpétuelle est supprimée. Le tarif du caveau provisoire est fixé à 20 € par jour au-delà de 3 jours. Pour la case 2 places au columbarium, pour 30 ans: 325 €; case 4 places columbarium 30 ans : 650 €. L'ouverture d'une case au columbarium a été supprimée. La dispersion des cendres est quant à elle gratuite.